
*Comité technique ministériel du 4 octobre 2022, déclaration du SNPTES-UNSA :
sans moyens nécessaires, les choix politiques et les contraintes budgétaires mettent les
établissements et le service public en difficulté !*

Commençons ce comité technique ministériel par une bonne nouvelle... le SNPTES tient, une nouvelle fois, à faire connaître sa **satisfaction de voir enfin 500 collègues adjoints technique ITRF être promus dans le corps des techniciens de recherche et de formation grâce au repyramidage.**

C'est là une avancée concrète issue, à la fois, de **la loi de programmation de la recherche (LPR) que le SNPTES et l'UNSA ont, sous certaines réserves, approuvé lors du CNESER¹ du 18 juin 2020 et de l'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières signé, par le SNPTES et l'UNSA, le 12 octobre 2020 à Matignon.** A ces 500 promotions s'ajouteront, de manière habituelle, des promotions par liste d'aptitude (291 en 2022) et des recrutements classiques par concours interne (361 en 2022) ou externe (424 en 2022). Cette opération de repyramidage, le SNPTES le rappelle, se déroulera, chaque année, jusqu'en 2026 et concerne aussi l'accès aux corps des assistants ingénieurs, des ingénieurs d'études et des ingénieurs de recherche ITRF. Cependant, le SNPTES souhaite toujours :

- ➔ Une augmentation importante des possibilités ainsi qu'une ouverture à tous les ITRF (toutes BAP, tous lieux d'exercice, ...)
- ➔ Une liste d'aptitude exceptionnelle pour tous les corps car la procédure actuelle du repyramidage est trop lourde et décourage certains collègues qui n'arrivent pas à dégager le temps nécessaire à la préparation de ce « parcours du combattant ».

Continuons ce comité technique ministériel par de moins bonnes nouvelles... le SNPTES se fait ici l'écho des inquiétudes de nos collègues. **Inquiétudes, bien entendu, quant à la question personnelle du pouvoir d'achat** et des difficultés à « finir le mois », mais aussi **inquiétudes quant à la manière dont leurs établissements vont gérer les surcoûts engendrés notamment par une inflation élevée...** Or, pour 2022, le Gouvernement n'accompagne pas financièrement les directions qui vont donc être contraintes de faire des économies tout en devant puiser dans leurs fonds de roulement, réduits en peau de chagrin, pour faire face à des surcoûts aussi élevés que divers. Pour ne rien faciliter, les directions doivent aussi financer l'augmentation du point d'indice qui, pour 2022, demeure entièrement à la charge de nos établissements. **Le risque est de voir nos directions faire des choix néfastes pour le service public, pour nos collègues et pour les étudiants et étudiantes.**

Nous terminerons ce comité technique ministériel autour des bilans annuels de deux **plans d'action ministériels**, l'un relatif à **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)** et l'autre consacré à la **lutte, 2021-2025, contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR.**

¹ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Si le SNPTES se félicite de la présentation, enfin, du bilan des plans d'action pour l'égalité professionnelle femmes-hommes menés au sein des établissements, il tient à faire remarquer à l'autorité ministérielle **qu'il est fortement regrettable, et même incroyablement révélateur que, contrairement aux annonces faites précédemment, un comité technique ministériel n'ait pu être consacré uniquement à ces questions.** Pis, un tel comité technique ministériel, programmé le 12 septembre dernier, a été annulé en dernière minute... ce qui nous conduit, une nouvelle fois, à examiner la déclinaison de ces plans, pourtant essentiels, à la hussarde, tout à la fin d'un comité technique ministériel à l'ordre du jour déjà bien chargé !

Autrement dit, pour le SNPTES, l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) ne peuvent être reléguées en « queue de peloton » tant ces sujets restent prégnants et d'actualité !

La rédaction et la construction de ces plans et bilans ont mis en avant des actions, au niveau ministériel comme au niveau des établissements, qui font évoluer progressivement les consciences, les comportements et les agissements. Cependant, dans les faits, pour le SNPTES, malgré des progrès indéniables, le travail restant à accomplir est considérable. Cela doit s'accompagner, selon nous, d'un portage politique fort, clair et sans ambiguïté, assorti de formations ainsi que de moyens humains et financiers identifiés et spécifiques.

Le SNPTES le relève à chaque comité de suivi et le réitère ici : le financement par appel à projet qui pourrait apparaître comme le meilleur moyen pour être au fait des actions mises en place dans les établissements ne permet cependant pas d'aider à la hauteur de ce que cela devrait être, par exemple, les petits établissements qui sont, souvent, les plus touchés par ces problématiques d'égalité professionnelle ou de violences sexistes et sexuelles. Le ministère doit s'engager à aider et à accompagner ces établissements qui n'ont les moyens ni humains ni financiers et ne peut pas se contenter « d'arroser là où c'est déjà mouillé ». Enfin, en d'autres termes, **pour le SNPTES, l'objectif est de faire disparaître des discriminations et, autre plan d'actions, des violences, il est donc choquant, nous pesons nos mots, de voir l'un ou l'autre de ces deux combats faire l'objet d'un appel à projet !**

Choisy-le-Roi, le 04 octobre 2022

J'adhère au SNPTES, je vote UNSA



Éducation nationale – Enseignement supérieur – Recherche – Culture – Jeunesse et Sports

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - 09 50 36 41 95

Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : <https://www.snptes.fr> - Espace de discussions : <https://forum.snptes.fr>